

APPEL DE CANDIDATURES

CONCOURS D'ART POUR LES AUTOCHTONES D'EXPRESSION FRANÇAISE

Pour le campus de l'Université de Saint-Boniface (USB)

Projet d'art public pour l'espace de dialogue et de réconciliation situé dans le pavillon Marcel-A.-Desautels administré par la conseillère principale en matière de réconciliation et d'éducation autochtone de l'USB

Date limite de soumission : le 19 août 2024

Budget : 10 000 \$ **tout compris**

APERÇU DU PROJET

L'USB invite les artistes francophones ayant une ascendance autochtone, en particulier métisse, à soumettre un dossier de candidature pour un projet de création d'une œuvre qui devra être réalisée dans un délai précis et qui s'ajoutera à la collection permanente de l'établissement. Cette nouvelle œuvre sera située à l'intérieur de l'espace de dialogue et de réconciliation situé dans le pavillon Marcel-A.-Desautels du campus de l'USB. Installée devant une verrière, elle devra également être visible de l'extérieur. Son but sera de rendre hommage à l'identité, à la culture et à l'engagement des peuples autochtones, et notamment à la Nation métisse. Le dévoilement de l'œuvre est prévu pour septembre 2024.

UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE

Contexte

Fondée en 1818, l'Université de Saint-Boniface est l'université francophone de l'Ouest canadien qui offre une formation universitaire et collégiale personnalisée aux chefs de file de la société de demain. Située au cœur de Saint-Boniface et au centre de la communauté francophone du Manitoba, l'USB est reconnue pour l'environnement de choix qu'elle offre à ceux et celles qui désirent poursuivre des études en français, ainsi que pour son approche intégrée qui prépare la population étudiante aux études supérieures et au marché du travail. Les valeurs de l'Université, qui œuvre dans un milieu linguistique minoritaire, sont l'ouverture d'esprit, la résilience, le respect, l'engagement, et l'intégrité.

L'Université de Saint-Boniface reconnaît le leadership dont les établissements postsecondaires du pays doivent faire preuve pour répondre aux appels de la Commission de vérité et réconciliation du Canada. C'est d'ailleurs dans cet esprit que, entre autres, elle a choisi d'être signataire du Plan d'action provincial pour l'éducation autochtone et qu'elle élabore une vision globale et un plan opérationnel adaptés à la réalité de

l'établissement, c'est-à-dire une situation de minorité linguistique enracinée dans un contexte territorial et historique précis.

L'Université de Saint-Boniface mise sur le dialogue et l'éducation pour cheminer vers la réconciliation, et son engagement aura des effets à long terme pour la communauté. L'USB a déjà démontré son engagement envers la réconciliation et l'éducation autochtone de diverses façons, y compris en intégrant du contenu pertinent dans de nombreux cours universitaires et collégiaux ainsi que dans les cours de la Division de l'éducation permanente, en offrant des bourses d'études, et en proposant des activités variées (p. ex. l'adoption de la Journée nationale pour la vérité et la réconciliation, la réalisation d'un sondage auprès de la population étudiante d'ascendance autochtone, la création du Cercle consultatif et du Réseau des Aînés, la conférence sur l'école industrielle de Saint-Boniface, ainsi que la commémoration annuelle du décès de Louis Riel).

L'effectif étudiant de l'Université de Saint-Boniface compte plus de 1 350 personnes. De plus, environ 12 % de la population étudiante se définit comme étant d'ascendance autochtone, une statistique qui parle d'elle-même. De cette tranche, 96 % sont des personnes métisses. La création d'un espace de dialogue et de réconciliation est une preuve tangible, pour la population étudiante, de l'engagement de son université, qui pose des gestes concrets en ce sens.

Espace de dialogue et de réconciliation

Dans le but de faire un prochain pas vers la réconciliation, l'USB souhaite consacrer un espace au dialogue entre les cultures. En créant un espace servant à favoriser l'enseignement de leur culture, on souligne l'importance de faire des échanges avec les peuples autochtones et de célébrer leur identité.

Cet espace fournira un lieu où des Aînés et Aînées pourront transmettre leurs connaissances à la population étudiante. Il sera aménagé de manière à incorporer des aspects culturels des différentes communautés autochtones locales et faire rayonner chacune d'elles. Il pourra aussi servir à celles et ceux qui veulent passer du temps à méditer sur le thème de la réconciliation.

De plus, cet espace offrira un endroit pour la réconciliation qui sera spécifique à la francophonie. L'histoire entre les communautés autochtones et francophones est unique, surtout ici, dans la vallée de la rivière Rouge. Les liens entre les francophones et les peuples métis sont tissés serrés, et ce, depuis les débuts de la présence francophone sur ces terres. Il y a là une richesse à explorer et partager. L'espace de réconciliation et de dialogue de l'université permettra de continuer à renforcer ces liens et à souligner l'appartenance des personnes métisses à la communauté de l'USB par l'entremise du partage et de la réflexion.

Cet espace innovateur sera consacré aux conversations en lien avec la réconciliation afin que tous les membres de la population étudiante, du corps professoral, du personnel et de la communauté francophone continuent d'avancer ensemble sur le chemin de la réconciliation.

Projet d'art

L'USB souhaite réaliser un projet d'art public sur son campus qui est ouvert et accessible tout au long de l'année. Cette œuvre deviendrait un point de rassemblement communautaire. Le dévoilement de l'œuvre se fera dans le cadre de la rentrée 2024, lors de l'ouverture de l'espace de réconciliation et de dialogue conçu pour favoriser l'apprentissage de la culture et de l'histoire autochtones.

OBJECTIFS DU PROJET

L'USB est à la recherche d'un ou d'une artiste pour créer une œuvre contemporaine permanente qui sera installée dans l'espace de dialogue et de réconciliation, au deuxième étage du pavillon Marcel-A.-Desautels, devant la verrière donnant sur la rue Aulneau. Le projet devra mettre à profit la présence de la lumière naturelle ainsi que la verrière qui rendront l'œuvre visible de l'extérieur du bâtiment depuis la rue Aulneau. L'œuvre d'art devra être créée de façon à ce qu'elle soit mise en valeur autant de l'intérieur que de l'extérieur. Cette œuvre doit être un symbole permanent et visible de l'importance de la présence des peuples autochtones dans la communauté.

L'expression de la sensibilité de l'artiste par rapport à la reconnaissance des cultures autochtones, notamment la culture métisse, à la diversité et au contexte d'un établissement d'enseignement postsecondaire évoluant en milieu minoritaire sera prise en compte au même titre que sa capacité de créer un projet d'art public et son expérience professionnelle.

Les artistes sont priés de consulter les images de l'espace choisi à l'[annexe A](#), la vue de l'extérieur vers l'intérieur à l'[annexe B](#) et de l'espace à l'[annexe C](#), ainsi que la vision, la mission et les valeurs de l'établissement à l'[annexe D](#).

Une fois installée, l'œuvre ne devra pas gêner la circulation et devra, de façon générale, satisfaire aux normes de sécurité publique. Sa forme devra convenir à l'intégration dans l'espace choisi et être résistante au vol et au vandalisme. L'œuvre sera installée à l'intérieur sur les fenêtres et devra exiger un minimum d'entretien.

BUDGET

Les artistes qui auront passé la première étape de présélection seront invités à fournir une proposition pour le projet dont le budget total de 10 000 \$ comprendra toutes les dépenses connexes, notamment :

- Les droits d'auteur
- L'assurance durant la construction de l'œuvre
- Les déplacements jusqu'au site
- La fabrication
- L'installation
- Les permis
- La préparation et la restauration du site
- La documentation et les taxes applicables

Les artistes n'étant pas en mesure de facturer la TPS devront travailler à l'intérieur d'un budget réduit de 5 %. Le budget total pour la réalisation de l'œuvre sera de 10 000 \$ taxes comprises.

ADMISSIBILITÉ

Ce concours vise les artistes francophones ayant une ascendance autochtone, en particulier métisse, et originaires du Manitoba ou résidant actuellement au Manitoba, et qui sont en mesure de communiquer en français tout au long du projet.

PROCESSUS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Les artistes sont invités à soumettre une proposition de projet. Chaque proposition de projet sera étudiée par le comité de sélection. Les critères d'évaluation des dossiers seront :

- l'excellence artistique des projets en art public déjà réalisés et cités par l'artiste en appui à sa candidature;
- la capacité de l'artiste à laisser sa marque dans l'espace public par des œuvres novatrices et marquantes, tant sur le plan du contenu que de la forme;
- la pertinence de la méthode que propose l'artiste face aux contraintes et aux enjeux posés par le site et la compréhension de l'espace, de l'échelle et des usages auxquels l'œuvre se destine, ainsi que de la symbolique dans laquelle l'œuvre doit s'inscrire*;
- le respect des diverses exigences du concours;
- la faisabilité du concept proposé par l'artiste*;
- les expériences antérieures de collaboration de l'artiste avec des architectes et des équipes de projet;
- la qualité de l'exécution des projets antérieurs de l'artiste et son aptitude manifeste à se conformer aux échéanciers et aux cadres budgétaires fixés;
- la disponibilité de l'artiste pour amorcer le travail de conception et de réalisation dans les délais exigés par le concours et pour procéder à l'installation finale dans les délais fixés par le concours.

Réponse aux contraintes du projet

L'excellence artistique sera le critère déterminant. Cependant, il faudra que l'artiste se soumette au cadre qui lui est imposé. Pour être retenue, la proposition devra convaincre le comité de sélection de l'efficacité de la méthode utilisée par l'artiste face aux contraintes et aux enjeux posés par le temps et le site. La proposition devra démontrer une compréhension des symboliques dans lesquelles elle s'inscrit ainsi qu'une compréhension de l'espace, de l'échelle et des usages auxquels l'œuvre se destine. L'artiste devra aussi maîtriser, avec les professionnels du design et de la construction avec qui il ou elle collaborera, les aspects plus techniques de la réalisation. Les candidatures et les propositions devront aussi démontrer l'aptitude de l'artiste à se conformer aux impératifs de durabilité de l'œuvre et à respecter également les échéanciers et les cadres budgétaires fixés.

Espace d'installation

Les images et les plans que l'on peut consulter à la fin de ce document illustrent le site où l'œuvre sera installée. Celle-ci pourra occuper n'importe quel espace à l'intérieur de ce contexte (démarqué en orange sur le plan) pourvu qu'elle satisfasse aux exigences des objectifs du projet énoncés plus haut. Il est souhaitable que la conception de cette nouvelle œuvre prenne en considération l'espace total du site, sa fonction ainsi que les lignes visuelles.

Les dimensions de l'œuvre : L'aire en question est composée de 6 cadres qui mesurent 71 pouces de large et 51 pouces de haut.

Aucun choix de matériaux n'est prescrit ni exclu d'office. L'ensemble des éléments qui entreront dans la composition de l'œuvre devra toutefois tenir compte des exigences de durabilité de l'œuvre d'art. Il appartiendra à l'artiste de fournir la preuve de cette durabilité.

Les propositions feront aussi l'objet d'un examen par un comité d'experts techniques, qui conseillera le comité de sélection sur les questions de faisabilité financière, de durabilité, d'intégrité structurelle, de sécurité et d'entretien.

L'artiste dont la proposition sera retenue pour la création d'une œuvre devra signer un contrat avec l'Université de Saint-Boniface.

COMITÉ DE SÉLECTION

Le comité de sélection, composé de trois à cinq personnes, sera constitué après la réception des candidatures. Cela permettra de former un comité plus adapté pour l'évaluation des propositions reçues. La composition du comité de sélection inclura un ou une artiste, une Aînée ou un Aîné et des membres de la communauté universitaire.

ÉCHÉANCIER DU PROJET : DU 21 MAI 2024 AU 27 SEPTEMBRE 2024

21 mai 2024	Circulation de l'appel de candidatures
19 août 2024, 16 h	Date limite pour la soumission d'une demande de candidature (dûment remplie)
23 août – 30 août 2024	Réunions du comité de sélection. Sélection de l'artiste
30 août – 6 septembre 2024	Rencontre avec l'artiste dont la proposition a été retenue Séance d'information et visite du site Entretiens avec l'artiste.
9 septembre 2024	Signature du contrat et préparation des assurances
9 septembre – 20 septembre 2024	Création et réalisation de l'œuvre
23 septembre 2024	Installation de l'œuvre
27 septembre 2024	Dévoilement de l'œuvre

EXIGENCES DE LA DEMANDE

Les artistes qui souhaitent poser leur candidature doivent présenter un dossier de proposition complet. **Veillez noter que la déclaration d'intérêt (point 2 ci-dessous) doit être rédigée en français.** Veuillez soumettre un exemplaire de chaque document requis, dactylographié ou manuscrit à l'encre noire sur papier blanc, imprimé au recto d'une feuille de **format lettre (8 ½ po X 11 po)** et d'une qualité permettant la photocopie, ainsi qu'il est précisé ci-dessous. Veuillez **NE PAS agraffer les demandes ni les relier de quelque manière que ce soit** dans un dossier, un classeur ou une couverture en plastique. Les dossiers de proposition doivent comprendre :

1. Le formulaire de candidature dûment rempli ([annexe E](#)).
2. Un exemplaire de la déclaration d'intérêt rédigée en français et expliquant en détail :
 - a. pourquoi le contexte du site est intéressant ou important pour l'artiste;
 - b. les qualifications et l'expérience qui démontrent que l'artiste est à même de réaliser ce projet, en particulier son expérience de travail avec des professionnels de la construction et de la conception;
 - c. l'expérience de l'artiste et son profond désir de créer une œuvre pour le public dans un établissement postsecondaire;
 - d. la capacité manifeste d'exécuter avec succès un projet de cette ampleur, dans le respect des critères, du budget et des délais fixés.

La déclaration d'intérêt ne doit pas dépasser deux pages.

3. Une copie de votre curriculum vitæ artistique. Celui-ci ne doit pas dépasser quatre pages.

4. Documents d'appui :
 - a. Une clé USB (stockage amovible) compatible avec un ordinateur personnel (PC), sur laquelle vous mettrez jusqu'à **15 fichiers d'image en format JPEG** d'œuvres réalisées antérieurement (voir l'[annexe F](#));
 - b. Des revues ou coupures de presse récentes sur papier de format Lettre (**limite de trois**).

N'ENVOYEZ AUCUN ORIGINAL. Les diapositives ne seront pas acceptées.

*** Précisions concernant les documents d'appui numériques :**

- JPEG à 72 DPI avec un maximum de 768 pixels de hauteur
- Étiquetez chaque image avec vos initiales suivies du numéro qui correspond à celui de la liste de documents à l'annexe F (par exemple : CP01, CP02, CP03).
- Ne soumettez pas de fichier comprimé (WinZip, etc.).
- Ne soumettez pas de matériel qui nécessite le téléchargement ou l'installation de logiciels, de modules d'extension, etc.
- Les fichiers vidéos que vous soumettez doivent pouvoir s'ouvrir dans RealPlayer.
- N'incorporez pas de photos dans des documents de format tel que Word ou PowerPoint.

LIVRAISON ET RÉCEPTION DES DOSSIERS DE PROPOSITION

Le dossier de proposition doit être accompagné de tous les documents d'appui. Les dossiers incomplets ou reçus en retard ou envoyés par télécopieur ou par voie électronique ne seront pas acceptés. L'Université de Saint-Boniface décline toute responsabilité en cas de demandes égarées avant leur réception par l'USB. Nous traiterons les documents reçus en prenant toutes les précautions possibles, mais l'USB n'acceptera aucune responsabilité en cas de perte de documents ou de dommages subis par ceux-ci.

Il incombe aux artistes de s'assurer que leur demande parvient à l'USB avant la date et l'heure limites. Chaque artiste recevra un accusé de réception par courriel. Si vous soumettez une demande et que vous ne recevez pas d'accusé de réception dans les deux jours ouvrables qui suivent, veuillez communiquer avec Chantal Beaulieu, au 204-27-1818, poste 312.

DATE LIMITE

Les dossiers de proposition complets doivent parvenir à l'USB au plus tard le 19 août 2024, à 16 h.

Veuillez adresser les dossiers complets à :

Projet d'art public Espace de dialogue et de réconciliation
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Vous pouvez aussi déposer vos dossiers en personne à la réception de l'USB. À noter qu'un accusé de réception vous sera envoyé si vous choisissez cette option.

L'Université de Saint-Boniface se réserve le droit de ne retenir aucune candidature, de mettre fin au projet avant le choix final de l'artiste et de relancer cet appel aux artistes.

ANNEXE A – VUE DE L'INTÉRIEUR VERS L'EXTÉRIEUR



ANNEXE B – VUE DE L'EXTÉRIEUR VERS L'INTÉRIEUR



ANNEXE C – VUE DE L'ESPACE

ANNEXE D

Mission de l'Université de Saint-Boniface

Seule université francophone dans l'Ouest canadien, l'Université de Saint-Boniface offre une éducation collégiale et universitaire qui favorise le développement du plein potentiel de sa population étudiante, tout en contribuant à l'avancement des connaissances et à l'épanouissement de la francophonie du Manitoba et d'ailleurs.

Vision de l'Université de Saint-Boniface

Sphère francophone essentielle de savoir et d'excellence où chaque membre de la population étudiante unit sa fierté d'être à son ambition de devenir.

Valeurs de l'Université de Saint-Boniface

- ouverture d'esprit
- résilience
- respect
- engagement
- intégrité

ANNEXE E

FORMULAIRE DE CANDIDATURE – PROJET D'ART PUBLIC

Université de Saint-Boniface

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Courriel* _____

Téléphone 1 _____ Téléphone 2 _____

Signature du/de la candidat-e _____ Date _____

* Pour l'accusé de réception.

Liste de contrôle des documents inclus dans le dossier de candidature :

- Formulaire de candidature (annexe E)
- Déclaration d'intérêt (2 pages maximum)
- Curriculum vitæ (4 pages maximum)
- Liste de la documentation d'appui (annexe F)
- Documents de travaux représentatifs sur stockage amovible (images numériques, etc.)

Et : (veuillez cocher une case)

- J'ai inclus une enveloppe-réponse affranchie pour le retour de mon dossier.

OU

- Je ne souhaite pas récupérer mon dossier.

Envoyez votre dossier de candidature à :

Projet d'art Espace de dialogue et de réconciliation
Université de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7

Vous pouvez aussi déposer votre dossier en personne à la réception de l'USB.

*Les dossiers de candidature complets doivent nous parvenir **au plus tard le 19 août 2024 à 16 h**. Les dossiers incomplets reçus en retard ou envoyés par télécopieur ou par voie électronique ne seront pas acceptés.*

ANNEXE F

TABLEAU/LISTE DES DOCUMENTS D'APPUI

Nom du/de la candidat-e : _____

Les documents d'appui doivent clairement porter le nom du candidat ou de la candidate, le titre de l'œuvre et toute instruction spéciale.

N'ENVOYEZ PAS D'ŒUVRE ORIGINALE.

Clé USB (stockage amovible) contenant jusqu'à 15 fichiers (images) JPEG

Numéro	Date	Titre	Médium	Dimensions	Description
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					